



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025 À 18h30 - MAIRIE DE SAINTE-BRIGITTE

Étaient présents : M. Stéphane du PONTAVICE ; Mme Anne LE BORGNE-DAVID ; M. Peter COMMANDEUR ; Mme Jessica COUZIC ; M. Christian LASSERRE ; Mme Charlotte LE VERDIER.

Excusés : Mme Charlotte DEPAEPE ; M. Kévin FOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Anne LE BORGNE-DAVID

Mme Charlotte DEPAEPE a donné pouvoir à Mme Anne LE BORGNE-DAVID.

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour du tableau des effectifs, création d'un poste de rédacteur
- Résultats de l'appel d'offres pour les travaux du Bourg et choix de l'entreprise
- Choix de l'emplacement des poubelles enterrées
- Questions diverses

De manière exceptionnelle, le maire a autorisé les Brigittois venus assister au conseil municipal à prendre la parole en amont du conseil. Quelques-uns de ces derniers étaient venus apporter une pétition contenant des interrogations de plusieurs familles brigittoises concernant les travaux du Cœur de bourg.

M. Xavier Nicolas, maître d'œuvre, a répondu à leurs questions à la fois techniques et financières.

I Procès-verbal de la réunion précédente :

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la réunion précédente à l'unanimité.

II Mise à jour du tableau des effectifs, création d'un poste de rédacteur

Mme BOTT Brigitte a été recrutée pour assurer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie. Son grade actuel est Rédacteur Territorial. Après vérification, le poste de Rédacteur n'avait pas été supprimé.

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire, Mme BOTT Brigitte étant recrutée pour une durée de travail de 17H30 par semaine.

Par ailleurs, le nouvel agent d'entretien, Stéphanie CADIC, a été recruté à 4 heures par semaine au lieu des 2 heures du contrat précédent.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grade	Poste	ETP Agent
Administrative	Rédacteur	1,00	0,50
Technique	Adjoint Technique	1,00	0,85
	Adjoint Technique contractuelle	1,00	0,11
TOTAL		3,00	1,46

Conformément à la mise en place du RIFSEEP par délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2016, une indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) sera attribuée à Mme BOTT Brigitte.

III Résultat de l'appel d'offres pour les travaux du Bourg et choix de l'entreprise

Une consultation a été lancée le 2 août 2025 concernant les travaux d'aménagement du bourg.

Trois entreprises ont répondu : la Société COLAS, la Société EIFFAGE et la Société PIGEON BRETAGNE SUD.

La société NICOLAS Associés, Géomètres-Experts, de Pontivy, a réalisé l'analyse des offres et l'a présentée au Conseil Municipal.

L'offre de la Société COLAS est l'offre la moins-disante, avec un montant total de travaux de 278 937,80 € HT, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne réaliser, dans un premier temps, que les travaux concernant la tranche ferme dans le Centre Bourg et de ne pas réaliser la fourniture et la pose de revêtement de chaussée en granit mince collé sur enrobé. Le Conseil Municipal retient la proposition de la Société COLAS pour un montant de 214 142,05 € HT, avec 6 voix pour et 1 abstention.

Pour la réalisation de ce projet, la commune bénéficiera de subventions (20 % de la part de l'État et 50 % du reste à charge par Pontivy Communauté) qui allégeront significativement la part financière supportée par la commune. La possibilité de soutien financier par la Région Bretagne ne concernait que l'aménagement du théâtre de verdure (tranche optionnelle) et ne sera donc pas sollicitée, dans un premier temps.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte d'engagement avec la Société COLAS, et tous les autres documents relatifs à ce marché.

IV Choix de l'emplacement des poubelles enterrées

Des poubelles enterrées vont être mises en place par Pontivy Communauté au printemps.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de les installer à l'emplacement actuel des poubelles, près du cimetière.

Une signalétique sera mise en place, notamment au camping, puisque les conteneurs présents dans un rayon de 300 m autour du point d'installation des poubelles enterrées vont disparaître.

V Chauffage à l'église

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le chauffage de l'église est devenu dangereux en raison de sa vétusté. Il présente au Conseil Municipal un devis de la Société ENGIE pour le changement de ce chauffage. ENGIE propose l'installation de 4 panneaux radiants au gaz pour un montant total de 11 710,21 € HT, soit 14 052,25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de la Société ENGIE, concernant la pose de 4 panneaux radiants, pour un montant de 11 710,21 € HT, soit 14 052,25 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter un fonds de concours de Pontivy Communauté à hauteur de 50 % du montant des travaux HT, soit d'un montant de 5 855,10 €.

VI Questions diverses

- Elagage

Monsieur le maire a contacté les propriétaires du talus longeant la Route du roi Salomon, pour lequel des travaux d'élagage sont nécessaires, ainsi qu'une société d'élagage. Les propriétaires ont été avertis que, s'ils ne faisaient pas réaliser les travaux d'élagage, une société se chargerait de les réaliser à la demande de la commune, et que ces travaux leur seraient ensuite facturés.

- Repas des aînés

Le Conseil Municipal a validé le devis du traiteur Stang Er Borel de Bubry pour le repas des aînés du 12 octobre 2025, d'un montant de 2 280 €. Ce devis a été revu à la baisse après discussion avec le prestataire.

- Réfection des routes

La Commission Travaux fera le tour de la Commune pour établir la liste des routes sur lesquelles une réfection est nécessaire en priorité.

- Préau de l'école

Les élus prévoient de se réunir pour finaliser les travaux à réaliser dans le préau. Anne Le Borgne-David se charge d'organiser la réunion.

L'ordre du jour est épuisé à 20h45.

Toutefois, parmi le public, une demande est faite quant à la restauration d'un service de Transport scolaire sur la commune, en direction de l'école primaire de Silfiac.

Le passage de ce transport scolaire avait, en effet, été suspendu en raison de son coût pour un seul aller et un seul enfant par jour.

Or il s'avère qu'il y aurait de nouveau un besoin supérieur. Cela concernerait quatre enfants.

Les élus proposent alors d'étudier les conditions de la remise en place de ce transport scolaire.

Certifié conforme

Le Maire, Stéphane du Pontavice

Par délégation du maire

Anne LE BORGNE-DAVID

Première adjointe



